Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 3

Artikel: L'Eglise et le contrôle des naissances

Autor: Chapuis, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273668

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de ...

Le parti politique: qui est-il, d'ou vient-il, à quoi sert-il?

par Claire Masnata-Rubattel

Mal nécessaire pour les uns, qui suivent leur mot d'ordre chaque fois qu'ils se rendent aux urnes, sans pourtant leur apporter d'autre soutien ; pour les autres, organisation parmi des dizaines d'organisations et qui ne mérite pas plus d'intérêt qu'elles ; pour d'autres encore — peu nombreux, il faut bien le reconnaître — groupement non seulement respectable mais exigeant que l'on s'y engage soit pour maintenir l'ordre existant, soit au contraire pour le transformer ; pour d'autres enfin, lieu par excellence de l'intrigue, des « combines », du piston et de la compromission ; telles sont en gros les opinions qui ont cours sur les partis politiques. Quel que soit l'avis que l'on puisse avoir, une constatation s'impose : ils jouent partout un rôle fondamental dans la vie politique. Un rôle que l'on tend souvent à négliger ou à minimiser pour la raison très simple que les Constitutions qui reconnaissent leur existence sont encore rares ; la nôtre, par exemple, ne les connaît pas. Et pourtant, ce sont des facteurs politiques importants, aussi importants que les traditionnels « trois pouvoirs », que les syndicats, les groupes de pression ou les mass media pour n'en citer que quelques autres. Trois questions concernant les partis me paraissent particulièrement intéressantes à soulever dans cette brève présentation : celle de leur origine, celle de leur rôle et enfin celle des critères qui permettent de les définir et de les différencier d'autres organisations avec lesquelles on pourrait les confondre.

Partout dans le monde, l'apparition des partis politiques est un phénomène récent, puisqu'elle ne remonte pas plus haut que le milieu du XIXe siècle. Dans les pays européens et nord-américains (et seul le monde occidental retiendra ici notre attention), leur naissance est liée de très près à la démocratie, en d'autres termes, à l'extension du droit de suffrage et au renforcement des prérogatives du Parlement. On leur attribue généralement une triple origine.

Une origine parlementaire et électorale d'abord, que l'on peut très schématiquement expliquer ainsi : premier temps, création de groupes parlementaires ; second temps, apparition de comités électoraux ; troisième temps, établissement d'une liaison permanente entre les deux. Les groupes parlementaires, qui le plus souvent voient le jour avant les comités électoraux, regroupent les élus provenant de la même région, défendant les mêmes intérêts professionnels ou encore ayant une certaine communauté de vues. De son côté, l'apparition des comités électoraux est directement liée à l'extension du suffrage populaire ; avec elle, en effet, le besoin se fait sentir d'encadrer les nouveaux électeurs, de réunir les fonds nécessaires aux campagnes électorales ; le désir, la possibilité surtout apparaissent d'affaiblir, voire d'éliminer les élites sociales traditionnelles. Pour ces raisons c'est donc la gauche qui, la première, tend à mettre sur pied ces comités électoraux. La droite la suit rapidement dans cette voie pour tenter, elle, de conserver son influence et ses élus. Les deux noyaux de base (groupe parlementaire, comité électoral) étant ainsi en place, il a suffi — ce qui fut fait — de lier, de coordonner leurs activités pour qu'apparaissent les partis. Ceux-ci cependant ont souvent aussi une origine extra-parlementaire : leur paternité peut incomber en effet à une organisation préexistante. Le cas le plus connu illustrant ce genre de situation est celui des syndicats par exemple, qui ont directement créé un grand nombre de partis socialistes. De même, les partis agraires ont souvent été mis en place par des coopératives agricoles ou des groupements professionnels paysans. Troisième origine enfin : nombreux sont actuellement les partis nés d'autres partis ou groupes de parti, soit par fusion soit par scission (c'est le cas par exemple du parti socialiste autonome tessinois, qui a rompu avec le parti socialiste traditionnel pour prendre son autonomie).

DE NOS JOURS

Et de nos jours, direz-vous, quelle peut bien être leur utilité ? Et bien, comme un pôle d'attraction autour duquel se regroupent les hommes de même tendance, dont ils sont censés simplifier et uniformiser les orientations générales. Par là, ils devraient clarifier les problèmes politiques, souvent — nous le savons par expérience — très complexes, et permettre aux citoyens si ce n'est de comprendre à fond, du moins de saisir ce que est en jeu lors d'une élection ou d'une votation, de se rendre compte des conséquences de leur vote. Une autre fonction, extrêmement importante, des partis politiques est d'assurer le recrutement du personnel politique. Les élections législatives sont aujourd'hui dans toutes les démocraties occidentales des élections partisanes et ce sont les partis qui sélectionnent les candidats. Mais leur rôle ne se limite pas aux législatives ; auparavant déjà, ils recrutent et forment les militants qui ont des chances de devenir députés ; dans un stade ultérieur en outre, ils désignent également les éventuels membres de l'exécutif. On peut même aller plus loin et dire que le choix des hauts fonctionnaires se fait, lui aussi, selon leur appartenance partisane. Or, qui ne connaît l'importance de l'administration — ce « quatrième pouvoir » — dans les Etats industrialisés contemporains ? Si l'on prend l'exemple précis de la Suisse, on voit qu'en 1969 l'appartenance politique des directeurs ou chefs de division des 80 offices de l'administration centrale fédérale était la suivante :

Parti	Directeurs, chefs de division %
Radical et conservateur (28 + 16)	55
Bourgeois et paysan	5
Libéral	3
Socialiste	3
Inconnu (1)	34

(1) Domaine Public, No 117

Les partis politiques ont également un rôle de liaison ; c'est par leur intermédiaire que les individus ou les petits groupes peuvent exercer une pression sur les autorités ou en tout cas leur faire connaître leurs désirs face aux problèmes nouveaux. Enfin, beaucoup de partis sont engagés dans une série de tâches dites « non-politiques ». Ils peuvent, par exemple, être les promoteurs de cours pour adultes, de groupements de boy-scouts, mettre sur pied des clubs ou des sociétés de bienfaisance. Bien sûr, ces activités ne sont pas vraiment « non-politiques » ; par leur biais, les partis espèrent bien, à plus ou moins longue échéance, créer des liens, des obligations, des loyautés qui les aideront à remporter des succès dans des tâches plus directement politiques.

En quoi alors, le parti politique se distingue-t-il d'une association patronale, d'une organisation comme le Mouvement populaire des familles ou d'un syndicat par exemple ? Il s'en distingue en tout premier lieu par son but, qui est de conquérir le pouvoir et de l'exercer, seul ou avec d'autres, dans le système existant ou après son renversement. C'est en cela qu'il diffère d'un groupe de pression, dont l'objectif n'est que d'influencer le pouvoir. Et puis, un parti est doté d'une organisation durable, une organisation qui survit à ses membres ; c'est donc beaucoup plus qu'une faction ou qu'une simple clique. Cette organisation est en outre complète, jusqu'à l'échelon local inclus, ce qui n'est pas le cas du groupe parlementaire et ce qui implique des relations constantes entre le « sommet » et la « base ». Enfin, par opposition au club politique, qui est une sorte de laboratoire d'idées et qui le plus souvent ne comprend qu'un nombre restreint de membres, le parti s'efforce d'obtenir le soutien populaire le plus large possible, soit au niveau des électeurs, soit à celui des militants.

Certes, ces quelques indications sont loin d'épuiser le sujet ; il faudrait parler de l'organisation des partis, de leur idéologie, de leur stratégie, de l'environnement politique dans lequel ils travaillent et dont il est impossible de les dissocier. Il faudrait surtout — et j'y reviendrai ultérieurement — voir si cette présentation « classique » des partis correspond toujours à la réalité, se demander s'ils jouent encore un rôle actuellement, et lequel. Les partis politiques, on le voit, ne sont pas simples à traiter. C'est un phénomène complexe, souvent mal compris, mais qu'il serait vain de nier car il détermine en grande partie notre vie de tous les jours. **CMR**

L'EGLISE ET LE CONTROLE DES NAISSANCES

Par S. Chapuis

C'est sous ce titre, que Flammarion a publié — dans la collection « Questions d'histoire », une étude intéressante et actuelle de Jean-Louis Flandrin.

Nous ne nous attarderons pas sur la conception hébraïque du mariage qui semble avoir eu pour but essentiel la procréation. En revanche, il est intéressant d'examiner les variations de la doctrine de l'Eglise catholique, des origines à nos jours.

CONSTITUTION DE LA DOCTRINE AUX PREMIERS SIÈCLES

Ce sont des idées étrangères à la tradition judéo-chrétienne qui vont contribuer à la formation de la doctrine chrétienne du mariage, idées qui existent au 1er siècle à l'état fragmentaire dans différentes philosophies (stoïcisme, juive, chez les Néo-pythagoriciens) et dans certaines idées politiques (reflétées dans les lois de la Grèce et de Rome).

Les sectes religieuses fourmillent, chrétiennes de nom, mais profondément influencées par le dualisme grec ou iranien. Ces sectes gnostiques allaient d'un extrême à l'autre, de l'ascétisme le plus sévère condamnant toute forme de relations sexuelles, louant la castration à un libéralisme total : les actes sexuels pratiqués en groupe devenaient cérémonies religieuses.

Dans cet éventail d'idées diverses, la doctrine orthodoxe essayait de se constituer. Le mariage traditionnel reprend le pas sur la vie communautaire (sexes mêlés, mais virginité en principe) qu'on trouve beaucoup en Orient, en Grèce, à Rome, en Afrique, jusqu'au IVe siècle. Saint-Clément développe la conception ambiguë de Saint-Paul de la virginité préférable à tout, et du mariage toléré pour ceux qui ne peuvent renoncer à la fornication, mais mariage le plus chaste possible. (« Il vaut mieux se marier que brûler »). Tous les Pères de l'Eglise adoptèrent cette conception (sauf Saint-Jean-Chrysostome).

Quant à la nécessité de procréer, il n'en est pas question. On peut même lire dans les textes de cette époque : « Les Chrétiens doivent tellement se consacrer au service divin, qu'ils n'ont pas le loisir d'élever une famille ».

Si les Juifs pouvaient admettre la contraception, lorsqu'une naissance paraissait inopportune, les Chrétiens, eux, ne pouvaient envisager qu'une seule solution : la chasteté. Dès la fin du premier siècle, les condamnations de la limitation des naissances abondent dans toutes sortes de textes, condamnations contre les « tueurs de descendance, les corrupteurs du plasma divin, contre les gaspilleurs de semence, contre les rapports avec les prostituées (parce qu'ils présuposent la contraception), contre les buveuses de drogues prétendues contraceptives »... Mais ce qu'on constate dans tous les écrits de cette période, c'est une confusion certaine entre la contraception et l'avortement, d'ailleurs on ne savait pas expliquer scientifiquement le phénomène de la conception.

Remarquons aussi que la théorie d'Aristote selon laquelle l'embryon n'acquiert d'âme que 40 jours après la conception fut adoptée sans modification par l'Eglise chrétienne.

St Jean Chrysostome, lui, insiste sur un aspect de la doctrine paulinienne laissé de côté par les autres Pères de l'Eglise : l'amour conjugal est comme un rite ordonné par Dieu et « si la contraception est pire qu'un meurtre, c'est qu'elle corrompt ce rite sacré ». Mais cette idée n'aura guère d'écho en Occident avant le XXe siècle. C'est la doctrine augustinienne du mariage qui va s'imposer.

DOCTRINE DE SAINT-AUGUSTIN

Elle s'est également formée par opposition à des théories régnant à son époque.

Saint Augustin définit les trois « Biens de mariage » : Proles (procréation + éducation chrétienne des enfants), fides (fidélité), sacramentum (indissolubilité du mariage : le mariage chrétien, dès lors, diffère du mariage païen ou juif qui peut se dissoudre pour raison d'adultère ou de stérilité). Il n'est pas question d'amour, la fidélité ayant plutôt le caractère d'une obligation juridique.

Saint Augustin affirme que la concupiscence (inspirée par Satan) est présente dans l'acte sexuel, aussi celui-ci n'est pardonnable qu'à condition d'avoir pour fin un bien : la procréation.

Cette doctrine devient celle de l'Eglise catholique du VIe au XIXe siècle. Certains auteurs en préciseront des détails, mais nul ne la modifiera.

TÉMOIGNAGE DES PÉNITENTIELS DU HAUT MOYEN-AGE

Pour la période du Haut Moyen-Age, on est assez bien renseigné sur les mœurs et les attitudes de l'Eglise par les « Pénitentiels ». Ce sont des listes de péchés et des pénitences correspondantes, listes mises à la disposition du confesseur.

L'infanticide, l'avortement après 40 jours, les relations contre nature (lesquelles ? sodomie, parfois bestialité), la procréation illégitime sont très sévèrement punies, souvent davantage que le meurtre. On traite avec plus d'indulgence l'avortement avant l'animation, et tous ces actes s'ils sont commis par une « pauvresse qui a fait cela pour la difficulté qu'elle a à trouver de la nourriture ». Indulgence aussi pour la masturbation, fréquemment citée.

DU XIIe AU XVIIIe SIÈCLE

Les théories des Pères de l'Eglise n'avaient pas valeur de loi, n'ayant jamais été confirmées par un concile ou un décret pontifical. Ce n'est qu'aux XIIe et XIIIe siècles que la chrétienté occidentale reconnaîtra un caractère officiel à certains « canons » (d'ailleurs peu précis et laissant un large champ à l'interprétation).

Les pénitentiels sont remplacés par des manuels laissant le confesseur plus libre de fixer les pénitences. Il ne pourra cependant pas s'occuper de certains péchés jugés trop graves qui seront réservés à l'évêque. On possède un grand nombre de listes de ces péchés frappés d'interdit, dont l'étude permet d'imaginer les mœurs de cette époque.

L'exposition d'enfants, forme de l'infanticide, est très fréquente (plus de 300 sont dénombrés à Paris en 1640, plus de 7000 un siècle plus tard). L'oppression d'enfant (nouveau-né couché dans le lit parental et écrasé ou étouffé, volontairement ou non, pendant la nuit) figure dans ces listes. L'avortement, appelé aussi quelquefois « oppression d'enfant avant la naissance » s'y trouve aussi, de même que l'absorption de certaines drogues stérilisantes ou abortives. Les relations contre nature sont réservées à l'évêque, tandis que la masturbation et le coït interrompu — s'il était pratiqué — sont rémissibles par le curé.

On ergote beaucoup, pendant tous ces siècles, pour savoir où commence le péché, pour l'homme, pour la femme, pour les deux ; la femme doit obéissance à son mari, mais jusqu'où ? comment expliquer les couples stériles ?... On tend de plus en plus à dire qu'un péché commis dans l'ignorance est moins grave, aussi les curés reçoivent-ils la consigne d'observer une grande discrétion dans leurs interrogatoires au confessional.

LE MALTHUSIANISME

Le XIXe siècle voit apparaître l'idée du contrôle des naissances. Malthus, économiste protestant, effrayé par l'augmentation constante de la population, préconise la continence et le célibat prolongé. Mais il n'est pas le seul à se préoccuper de ce problème : d'autres distribuent aux ouvriers des tracts anonymes préconisant le coït interrompu et l'utilisation d'éponges occlusives. C'est la première expression théorique du « Birth Control ».

La France avait précédé l'Angleterre, dans les faits, non dans la théorie : dès la fin du XVIIIe l'usage du coït interrompu s'était répandu massivement.

Le mouvement malthusien végète jusqu'en 1887 : un procès retentissant à propos d'une publication vantant la contraception, au lieu de réussir à l'interdire, lui fait une telle publicité que 200 000 exemplaires sont vendus en un an. Partout se créent des ligues malthusiennes : conférences, congrès, s'organisent.

Les progrès techniques dans la préparation du caoutchouc permettent la fabrication du préservatif, le diaphragme vaginal est mis au point en 1880.

RÉACTIONS DES ETATS ET DE L'ÉGLISE

Dénatalité partout ! De 1918 à 1939, les Etats commencent à s'inquiéter et édictent des lois contre la propagande malthusienne et la vente d'objets contraceptifs.

Les réactions de l'Eglise au malthusianisme sont peu nombreuses au XIXe siècle. Elles commencent après la guerre de 1870 : « Vous avez creusé des tombes, avant de remplir les berceaux et les soldats vous ont manqué » dit un cardinal français.

C'est surtout au début du XXe siècle que les réactions deviennent violentes ; le mouvement part de Belgique où des prêtres se mettent à interroger avec insistance leurs pénitents s'ils les soupçonnent de pratiquer le coït interrompu ou d'utiliser des contraceptifs ; ils ne donnent l'absolution qu'après destruction de ces derniers.

« L'Eglise... sans renoncer à la prééminence du célibat, en était venue, au delà de la justification théorique des rapports conjugaux, à prêcher la procréation pour la plus grande gloire de Dieu et du catholicisme. Entretenant des relations équivoques avec certains courants politiques et nationaux, elle paraisait comme autrefois les Hébreux, attendre son triomphe de la multiplication de ses fidèles par la génération. »

APRÈS LA GUERRE DE 1939-45

On va assister à une nouvelle transformation de la doctrine du mariage. Des idées diverses apparues chez des auteurs isolés dès le début du XIIe siècle — mais combattues à l'époque et sans echo — vont ressurgir : réhabilitation du plaisir, réhabilitation de l'amour ; désormais, on dit que « l'amour participe au sens sacramentel du mariage». Jamais, on n'avait encore dit que l'amour était nécessaire au rapport conjugal, faute de quoi, ce lui-ci devenait sacrilège. On prenait enfin conscience que l'ovulation de la femme (découverte et expliquée en 1827) modifiait les théories de la conception.

Pie XII, en 1951, admit le principe de la régulation des naissances : les découvertes du Japonais Ogino et de l'Autrichien Knaus datent de 1924 et 1929. Pie XII vit dans cette méthode de continence périodique une solution offerte à tous les couples qui ont de sérieuses raisons de craindre une nouvelle grossesse.

On va vers l'idée de paternité responsable. La famille nombreuse n'est plus l'idéal du couple chrétien. Dès 1951, ce n'est plus sur le principe du contrôle des naissances qu'on discute, mais sur les moyens de le réaliser. Pie XII admettait la continence périodique mais non la contraception. Pendant plusieurs années, on vit les évêques émettre des idées contradictoires à ce sujet au fur et à mesure des découvertes médicales (différentes sortes de pilules). Des évêques hollandais, les premiers, admirent que le choix des moyens de régler les naissances fait partie de la responsabilité du couple.

Suite en page 7

«Femmes suisses» à «Réalités»

Associations féminines et femme au foyer

Durant le mois de février, l'équipe de « Femmes suisses » s'est retrouvée à nouveau deux fois autour du micro de Marie-Claude Leburgue.

Une première fois, nous avons parlé des associations féminines : « pourquoi de telles associations ? »

Parce que ce sont elles qui ont fait avancer la cause du féminisme. Connues en Suisse depuis la fin du XIXe siècle surtout, elles ont préparé l'obtention des droits politiques pour la femme, accumulé des dossiers sur tous les aspects de la condition féminine, fait connaitre leurs positions sur des problèmes aussi importants que celui, maintenant, de l'avortement. Pensez particulièrement à l'Alliance de sociétés féminines, à l'Association pour les droits de la femme.

Mais pourquoi sont-elles si peu connues du public, essentiellement — et c'est plus grave — du public féminin ? Pourquoi l'information ne circule-t-elle pas plus de la « base » au sommet que du sommet à la base ? Parce que nous manquons d'argent et parce que vous lisez mal les journaux fut-il répondu.

Le comité, les présidentes ? Toute une hiérarchie nécessaire à la bonne marche de l'Association.

Rappelons qu'à l'opposé, le MLF (Mouvement de libération des femmes) refuse toute hiérarchie, toute structure, toute autorité.

Pourquoi des associations féminines ? Parce que la vie de la femme est une vie souvent très solitaire. Et que si elle veut obtenir quelque chose, elle doit se grouper avec ses semblables, sous quelque forme que ce soit.

Ecrivez-nous !

Lors de la deuxième émission, la discussion tourna autour d'une lettre, reçue par Marie-Claude Leburgue. Nous vous rappelons que tant Marie-Claude Leburgue (« Réalités », Maison de la Radio, 1010 Lausanne) que nous-mêmes souhaitons recevoir vos lettres, vos remarques, vos critiques, suggestions, etc. Mais voici des extraits de cette lettre :

... Comme mon bébé dort, je profite de vous écrire au sujet de l'argent de poche...

Quand nous avons fréquenté, mon mari et moi, nous avons abordé le sujet de l'argent de poche, comme mille autres. Mon mari était aux études et moi je finissais mon école d'infirmière...

A la fin du premier mois de notre mariage, mon mari m'a apporté l'argent du ménage et m'a dit : « Voilà, j'ai eu la paie. » Je lui ai dit Merci et le soir, j'ai pris les paiements et j'ai dit : « On va faire le budget. » Il était réticent et alors je ne me suis pas laissé faire car je savais qu'après il me demanderait peut-être ce que devenait son argent. Eh bien, depuis, il n'y a pas de problèmes. Il prépare les paiements et mois après mois, nous discutons et adoptons le budget. Avec l'arrivée de notre enfant, il a fallu changer diverses choses...

Si je veux m'acheter quelque chose de personnel, je le dis une fois, deux fois et c'est souvent mon mari qui me l'offre : appareil de photos, disque... Je garde les timbres... et les 50 centimes. Et c'est fou ce que je peux m'acheter de petites choses qui paraissent futiles à certains maris.

Vous avez parlé de diriger le ménage. C'est clair que je dirige le ménage. Je m'organise comme je veux. Si je veux aller en visite, j'y vais, si je veux lire, je lis. Je fais le ménage le matin et l'après-midi je fais ce que je veux et cette liberté je l'apprécie. Le soir, je me consacre à mon mari et nous choisissons des activités que nous aimons tous les deux...

Je connais de nombreuses femmes qui ne s'ennuient pas à la maison. Nous faisons des activités multiples et nous ne nous sentons pas coupables prendre de l'argent pour nous acheter ce que nous voulons.

Je souhaite qu'il y ait beaucoup de jeunes femmes qui aient de la joie dans leur foyer, car sans femme au foyer, c'est comme une maison sans feu.

Les hommes nous critiquent et essaient de nous rabattre, mais c'est une réaction car ils ne peuvent se passer de nous. Ils ont besoin de notre tendresse, de notre joie, de se sentir bien chez eux, et d'y oublier leurs soucis extérieurs tout en participant à la construction du foyer.

Si les femmes savaient y faire, elles seraient bien plus influentes.

Accusée de dénigrer la femme au foyer et de ne «valoriser» systématiquement que celle qui travaille, l'équipe de «Femmes suisses» a sauté sur l'occasion de relever combien cette correspondante semblait satisfaite de sa vie. Il est évident que le rôle de femme au foyer peut être, à bien des égards, positif. Il suffit de penser à l'éducation des enfants, à la joie de créer un foyer harmonieux. Ce ne sont pas toutes les femmes qui ressentent leur rôle, à la maison, comme Evelyne Sullerot le décrit : ménagère dans le sens de celle qui ménage son intérieur, « retourne » les draps, ravaude les chaussettes et doit tout recommencer le lendemain, sans répit ni plaisir.

Il ne faut pas confondre, pour Jacqueline Berenstein, la « Putzfrau » dont la passion est d'essayer de nouveaux produits de nettoyage et celle qui désire être la « fée du logis » tout en participant à la vie sociale. Et puis, s'insurge Marie-Claude Leburgue, l'opposition entre femme qui travaille et femme qui fait le ménage est parfaitement artificielle. Toute femme fait son ménage.

L'insertion sociale, la participation à l'activité d'un groupe, d'un parti, à une activité qui vous soit personnelle, donne une autre couleur au travail dans son foyer.

Il y a une certaine satisfaction à « faire joli » pour ceux que l'on aime.

Oui, réplique Simone Chapuis, mais c'est un éternel recommencement ! Alors quoi, reprend Marie-Claude Leburgue, est-ce vraiment plus satisfaisant, valorisant, d'accomplir un travail monotone et avilissant plutôt que mijoter un rôti pour ceux que l'on aime. Car n'oublions pas qu'actuellement la très grande majorité des femmes qui travaillent à l'extérieur le font par nécessité.

Et la qualité de vie dans le foyer ? Une femme peut tout aussi bien être excédée et surmenée par son travail à l'extérieur que par celui dans son foyer.

Il faudrait — mais c'est un raisonnement de privilégiées — aimer ce que l'on fait. Et pouvoir choisir son destin. Et ici interviennent tous les problèmes de la dépendance économique de la femme au foyer, de l'aménagement de la société pour donner à celles qui le désirent la possibilité de travailler, aux autres, celle de prendre des loisirs... **M.C.**

Le courrier de la rédaction

Madame,

Dans votre prochaine émission-forum du lundi, consacrée, je crois, à la femme à la maison, je souhaite que vous évoquiez l'article de Mme Nanchen concernant sa proposition de salaire aux jeunes mères, article publié dans F. S. (novembre 73).

Un peu sidérée par des propos si péremptoires et un raisonnement parfois simpliste, j'avais l'intention de les remettre en question et j'attendais aussi avec intérêt les réactions des lecteurs(trices). Rien ne vint, hélas ; au gré de discussions ici et là, j'ai eu l'impression que mieux valait laisser dire, en fin de compte, de toute façon, quoi qu'il en soit, etc., etc...

Le projet de votre émission m'a remise à mes réflexions sur le sujet car vos propos mèneront à certaines constatations qui ne coïncideront pas forcément avec celles de Mme Nanchen, alors que le No de F. S. où paraissait son article ne précisait en rien les raisons de son insertion, d'où la conclusion permise : Mme N. = F. S. !

Au lieu de relever avec épouvante cette «dépendance économique», cette «aliénation» de la femme, pourquoi ne pas plutôt chercher les causes de ce sentiment de prétendue dépendance dans une conception erronée des vraies valeurs à développer tout au long de la vie d'un couple. « Parler fric ! » Oui, d'accord, c'est naturel, même entre un enfant et ses parents, ses copains, ses amis, et plus tard l'élu de son cœur, et alors vider l'abcès de sa fausse puissance (je vous signale un très intéressant article sur le sujet publié dans un numéro de l'Ecole des Parents (Paris 1973). Dès lors le sentiment profond de la liberté (non de la libération), de l'indépendance se révélera sous d'autres horizons, plus vastes et ouverts, quelle que soit la situation financière du moment.

Est-ce que la « solde » distribuée à la mère de famille en fera une éducatrice modèle ? Est-ce que loin de transformer les sentiments de maris vieux-jeu sur la question argent-de-la-maison, elle ne leur donnera pas plutôt bonne conscience ? Est-ce qu'une fois mariée et sans travail rémunéré, la femme a abandonné simultanément toute capacité de raisonnement lucide, de réflexion intérieure, d'imagination créatrice ?

Et je passe sur les problèmes de détail, délicieusement mesquins, tels que : quand arrêter ce salaire, comment constituer une administration nouvelle ad hoc, comment prévoir une adaptation périodique selon coût de la vie, nombre d'enfants, salaire du père... on pourrait même déjà envisager la constitution d'un syndicat des mères, rattaché à la VPOD (en effet, elles seraient des salariées relevant de l'Etat).

Dans un monde qui commence à avoir le souffle court (on nous l'avait bien dit depuis plus de dix ans, mais ce n'était pas des voix assez publiques), comment poser de pareillement faux problèmes, tel celui des valeurs marchandes ? Où ai-je lu qu'en France, un Français sur trois voudrait que l'argent ne compte plus dans les rapports humains ; ainsi divers objectifs touchant notamment le statut de la femme et le salaire disparaîtront dans l'autogestion.

Voici quelques remarques un peu en vrac, veuillez m'en excuser, formulées après lecture de l'article de Mme Nanchen. Merci de tout le travail que vous fournissez dans ces émissions et F. S. qui a retrouvé un nouveau souffle très intéressant. **S. G.**

Estimation financière du travail de la femme ménagère et éducatrice

par Mme Regula Pestalozzi, docteur en droit, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Article paru dans le Schweizer Frauenblatt du 14 janvier 1974.

Selon nos statistiques, la ménagère ne fait pas partie de la population active. Toutefois, si Esther Vilar et Evelyne Sullerot prétendent que les ménagères, parasites de la société, sont un fardeau pour les hommes et pour l'économie d'une manière générale, c'est là une thèse qui a peu de chances de prévaloir en Suisse. Il n'en reste pas moins que la tâche de ménagère et d'éducatrice est souvent considérée comme dépourvue de charme et de valeur. Les femmes éles-mêmes ne sont pas les dernières à le penser.

Force nous est de constater, au contraire, que la ménagère, en particulier la mère de petits enfants, fournit un travail qui exige autant de temps et de responsabilités (nous pensons tout spécialement au développement de la génération montante) que l'apport financier du mari aux charges de la famille.

Quelle est la valeur financière du travail de la mère et ménagère ?

En 1972, « Femmes suisses » et la Radio Suisse romande ont demandé aux femmes de noter, pendant une semaine, le temps qu'elles consacrent à leurs différentes tâches. Il résulte de cette enquête que tenir un ménage de deux personnes équivaut déjà à un travail de demi-journée. Ainsi, les femmes dont l'activité principale se situe à l'extérieur de la maison travaillent, en moyenne, 34,5 heures par semaine professionnellement et 24,2 heures dans leur ménage. Les femmes dont l'activité professionnelle est accessoire travaillent, en moyenne, 11,5 heures à l'extérieur et 29,2 heures dans leur ménage. Celles qui ne sont « que ménagère » font 34,75 heures de travail ménager. Ces données se rapportent toutes à un ménage de deux personnes.

L'enquête ne tient pas compte du temps consacré aux soins, à la surveillance et à l'éducation des enfants.

Des études plus complètes ont été faites dans d'autres pays : une équipe scientifique de l'université américaine Cornell s'est attachée, l'année dernière, à calculer la valeur du travail ménager fourni dans le cadre de la famille. Cette étude se fonde sur l'analyse de 1378 foyers. Il en résulte que, dans une famille comprenant la mère, le père, un enfant pré-scolaire et un tout petit, on compte 67 heures de travail par semaine. Cela comprend les achats, la comptabilité, la cuisine et le relavage, l'entretien et le nettoyage de l'appartement, du jardin et de la voiture, l'entretien des habits, l'attention et les soins donnés aux différents éléments de la famille. Si ce travail était confié à un tiers, il coûterait environ 8600 dollars par an (avant la dévaluation). La mère fournit 56 heures, le père une à deux heures de travail par semaine.

Une enquête britannique parvient à des résultats semblables : la valeur du travail de la femme (sans compter celui du mari) est estimée à 3000-4000 livres par an selon l'âge des enfants. En Hollande, elle s'établit entre 12 000 et 20 000 florins par an. Il serait intéressant d'entreprendre une estimation de ce genre en Suisse.

Valeur de l'activité éducative

L'enquête américaine précise qu'il ne s'agit pas de la valeur de la **ménagère**, mais du **travail** ménager. En fait, la mère, aussi bien que le père qui se consacre à ses enfants, fournit des services non estimables en argent. On en est pleinement conscient en lisant des comptes rendus d'audience de tribunaux : en effet, la plupart des délinquants viennent de milieux familiaux qui laissent, pour le moins, à désirer.

A l'étranger, ces études parviennent à la conclusion que le travail ménager devrait être considéré comme un produit social brut. En ce qui concerne la Suisse, on souhaiterait, au moins et pour commencer, que la communauté facilite autant que possible le travail éducatif des parents en établissant, entre autres, des horaires scolaires compatibles avec le temps libre dont disposent les mères. D'autre part, il faudrait tenir compte du fait que le travail fourni dans le ménage et en matière d'éducation constitue un apport égal à l'entretien financier de la famille et en établir le principe dans le cadre de la révision du droit matrimonial.

(traduit de l'allemand par I. Engel)

L'EGLISE ET LE CONTROLE DES NAISSANCES

Suite de la page 6

CONCILES ET ENCYCLIQUE

Au Concile de 1974, les thèses des archevêques et cardinaux présents étaient si opposées que le Pape dut dessaisir le Concile de ce sujet. Une commission extra-conciliaire fut nommée par Jean XXIII. Paul VI porta le nombre des membres de cette commission de 6 à 70. En 1966, deux rapports furent présentés au Pape : le « Schéma du document de la paternité responsable » rapport progressiste de la grande majorité de la commission, et « L'état de la question », rapport de la minorité qui souhaite le maintien de l'attitude traditionnelle et craint qu'en transformant la doctrine du mariage l'autorité de l'Eglise ne s'affaiblisse. Ces deux rapports confidentiels ne sont connus que depuis 1967 (et par une indiscrétion). L'influence de la minorité traditionnaliste est telle que le Pape Paul VI publie, en 1968, l'encyclique Humanae Vitae qui est comme un énergique coup de frein à toutes les tendances tolérantes actuelles.

Le mariage, institution divine, permet aux époux d'atteindre ensemble leur perfection humaine par l'amour conjugal ; (on est loin de la conception augustinienne du mariage !) cet amour ne peut se concevoir sans l'œuvre de procréation. On admet l'idée d'une paternité responsable dans l'intérêt des enfants. Mais l'encyclique condamne « toute action qui... en prévision de l'acte conjugal... se proposerait de rendre impossible la procréation ». En d'autres mots : seule la continence est permise.

Dans les dernières pages de son livre, l'auteur montre les contradictions et les faiblesses de l'encyclique, les réelles motivations, plus politiques que religieuses, à son avis.

Le livre contient une série de documents, il est si étoffé que c'est presque trahir la pensée de son auteur que de vouloir le résumer et schématiser. Mais si dense soit ce livre, il ne montre que les variations de doctrine au sein de l'Eglise catholique : il aurait été intéressant (mais l'étude en eut été alourdie) de connaître aussi les avis des protestants à ce sujet.

Toujours est-il qu'il vaut la peine de lire les 125 pages de ce petit ouvrage.

Chuard & Francoz
Décoration Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110
GENÈVE
Tél. 24 93 35

le gaz est indispensable

Lydia Daïnow
GENÈVE
INSTITUT DE BEAUTÉ
Des soins de beauté individualisés avec les produits
LYDIA DAÏNOW
17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31

KYBOURG
ÉCOLE DE COMMERCE
GENÈVE — 4, Tour-de-l'Ile — Tél. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG
Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP
Préparation aux fonctions de :
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLOGRAPHE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
SECRÉTAIRE DE BANQUE
AIDE DE BUREAU
DACTYLOGRAPH
ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande.